

WORKING PAPER

Série Développement durable

Développement durable, crise financière : quelle place pour les coopératives ?

Avril 2009

par TIPHAIN DELHOMMEAU

**Solidarité**
Think Tank européen
Pour la Solidarité]

www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Thomas Bouvier, *Construire des villes durables*, Série Développement durable et ville, n°16 et 17, 2009.

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008.

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

« Face à la crise, les coopératives ont des atouts à faire valoir ! », tel est le slogan de la campagne du Groupement National de la Coopération (GNC, France), lancée courant février, à l'adresse des pouvoirs publics européens. A l'heure en effet où le système financier international fait l'objet de nécessaires remises en cause, au moment où les sociétés s'interrogent sur leur mode de développement, il est bien temps de parler des coopératives.

Les entreprises coopératives, comme le secteur de l'économie sociale dont elles sont une des formes les plus répandues, sont présentes dans la quasi totalité des secteurs économiques, en Europe et dans le monde. Elles sont des acteurs économiques et territoriaux incontournables, employant plus de 900 000 personnes de par le monde. Chaque année leur nombre progresse, reflétant l'intérêt qu'il y a à se regrouper pour parvenir à un but commun.

Les entreprises coopératives elles-mêmes aussi sont touchées par la crise, et bien que s'appuyant sur des valeurs communes, certaines sont aussi des multinationales qui semblent ne respecter que de très loin leurs valeurs fondamentales. Mais à la différence des entreprises « classiques », les coopératives ont des atouts pour faire face à la crise et bâtir un autre modèle, durable.

Quels sont alors les fondements idéologiques des coopératives qui font d'elles une des bases solides du développement durable ?

Les valeurs

D'après la définition de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), une coopérative est « une association autonome de personnes unis volontairement afin d'atteindre leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise au capital commun et contrôlé démocratiquement »¹.

Les principes coopératifs, internationalement reconnus sont les suivants :

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2. Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux.

¹ ICA, What is a cooperative? <http://www.ica.coop/al-ica/>

3. Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle démocratique. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4. Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5. Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6. Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7. Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Actrices du développement durable avant même que le terme ne soit inventé, les coopératives n'ont pas pour objet et valeur le profit à court terme mais la proximité, la solidarité, la démocratie. Elles sont porteuses de pérennité : pour l'emploi, pour l'entreprise, pour le bien-être des personnes. Elles revendiquent leur responsabilité collective et, depuis la création de la première coopérative en 1844, prouvent que ce modèle fonctionne et profite à tous. Les coopératives s'adaptent, à divers secteurs d'activités comme à divers contextes économiques, tout en étant plus ancrées dans les territoires, au plus proche des besoins de leurs membres. Ce faisant elles sont actrices du développement local et contribuent non seulement à pérenniser les emplois, mais aussi à en créer et à lutter contre la précarité. Novateur et créatif, le mouvement coopératif s'est très tôt investi dans des

domaines aujourd'hui prônés par les autorités publiques comme activités porteuses de cohésion sociale, d'égalité, de protection de l'environnement.

Le développement durable, la bonne gouvernance, la responsabilité sociétale des entreprises, l'investissement socialement responsable, la consommation citoyenne : autant de termes nouveaux de notre vocabulaire, construisant peu à peu un nouveau paradigme dans lequel les sociétés coopératives peuvent apporter des réponses concrètes pour les citoyens et les entreprises. Et alors que les pouvoirs publics tardent à adopter des mesures réellement ambitieuses pour lutter contre le changement climatique, les coopératives sont dans les faits déjà initiatrices de multiples bonnes pratiques, qui au quotidien tâchent de transformer les efforts nécessaires en opportunités profitant à l'ensemble de la société.

Quels peuvent être, enfin, la place et le rôle des coopératives pour bâtir une société durable ?

I. La reconnaissance des coopératives en Europe et dans le Monde

Né au XIXème siècle pour ce qui est de sa forme moderne, l'entrepreneuriat coopératif a au cours du XXème siècle essaimé partout dans le monde. Adaptables et inventives, les coopératives sont aujourd'hui présentes dans des domaines d'activité et secteurs économiques très variés : agriculture, santé, emploi, logement, production de biens de consommation privés ou collectifs, distribution de produits alimentaires et pharmaceutiques, services financiers ou d'assurance, tourisme, transport, approvisionnement en matières énergétiques, etc.

Les institutions officielles de l'Union Européenne et certaines agences des Nations Unies (Organisation Internationale du Travail, Bureau International du Travail, Food and Agriculture Organisation, Banque Mondiale) soulignent régulièrement les atouts que possèdent les entreprises coopératives pour offrir des solutions à certains problèmes majeurs des pays en voie de développement et des pays industrialisés.

A. La position de l'ONU

1. Position de l'OIT, Organisation Internationale du Travail :

L'OIT est l'institution du système des Nations Unies qui est chargée du programme le plus vaste et le plus diversifié en faveur de la promotion des coopératives.

La Conférence de l'OIT, en juin 2002, a adopté la Recommandation n°193 sur la promotion des coopératives, qui remplace celle de 1966.

Cette Recommandation souligne la contribution des coopératives à l'économie et leur rôle pour stimuler l'investissement et la mobilisation des ressources au profit de toutes les catégories de population. Elle invite les organisations patronales, syndicales et Etats à s'impliquer dans leurs champs de compétences pour encourager la structuration coopérative.

Rappelant tout d'abord « le principe inscrit dans la Déclaration de Philadelphie selon lequel « le travail n'est pas une marchandise ». », la recommandation définit une coopérative comme « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement² ».

Ont voté cette Recommandation, qui a d'ailleurs bénéficié d'un des plus forts taux de voix jamais atteints, les trois parties constituantes de l'OIT : représentants des organisations patronales, syndicales et des Etats membres. Tous se sont engagés à mettre en avant le fait que les coopératives améliorent le bien-être de leurs membres, sont des structures rentables, et contribuent au développement local.

² Texte intégral sur : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?R193>

Le BIT³ insiste par ailleurs sur le rôle des coopératives dans le développement du travail décent : « Guidées par des valeurs humaines et sociales, les coopératives s'appuient sur leur force collective pour promouvoir le bien-être de leurs membres ainsi que des familles et communautés auxquelles ils appartiennent. Elles sont les avocates d'une mondialisation qui reconnaît et respecte les droits, les aspirations, les besoins et l'identité de chaque être humain. (...) Les coopératives peuvent jouer un rôle déterminant en renforçant les capacités des hommes et des femmes à se prendre en charge et à saisir les possibilités créées par la mondialisation, tout en les protégeant de ses effets négatifs." L'appui que l'OIT offre aux coopératives vise la création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté sur la planète.⁴ »

2. Vers une année internationale des coopératives ?

En décembre 2007, l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté une résolution sur le rôle des coopératives dans le développement social⁵, mettant ainsi en avant l'impact positif des coopératives sur la satisfaction des besoins de l'humanité.

L'ONU envisage aujourd'hui de proclamer une année internationale des coopératives⁶. La proposition a été discutée au sein de l'Alliance Coopérative Internationale et de Coopératives Europe, mais semble rencontrer peu de soutien de la part des mouvements coopératifs : son coût serait considérable, l'ONU n'apportant que son soutien officiel. Les actions sont à la charge des gouvernements, entreprises, sponsors, etc.⁷

3. Position de la FAO : Coopératives et environnement

Pour la FAO, les « valeurs d'assistance mutuelle, d'autogestion, de solidarité et de démocratie, qui se conjuguent dans la poursuite d'objectifs économiques et sociaux axés sur l'essor de la communauté dans son ensemble », font du mouvement coopératif un « modèle de développement inextricablement lié à l'environnement et à ses questions connexes –de la protection de la biodiversité, l'utilisation rationnelle des technologies, l'éducation écologique à la sauvegarde des forêts.⁸ »

³ BIT, Bureau International du Travail

⁴ Juan Somavia, Directeur général du BIT, lors de la Journée internationale des coopératives, 3 juillet 2004. http://www.ilo.org/wow/Aroundthecontinents/lang--fr/WCMS_081954/index.htm

⁵ Résolution 62/128, disponible en ligne :

<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/471/46/PDF/N0747146.pdf?OpenElement>

⁶ Questionnaire destiné aux Etats membres : <http://www.copacgva.org/iyc/2009-UN-Questionnaire-IYC-GovtsFR.pdf>

⁷ Brève disponible sur le site internet de Ressources Solidaires : <http://www.ressources-solidaires.org/Action-de-l-ONU-en-faveur-des>

⁸ Carlos Gustavo Palacino Antia, L'approche coopérative, modèle d'équilibre écologique », FAO, 2003, XIIème Congrès forestier mondial, Québec.

En effet, le mouvement coopératif permet d'améliorer les conditions de vie des populations, par la création d'emplois autonomes, la dynamisation de marchés locaux, l'intégration de groupes marginalisés dans le système productif, la participation à la gestion entrepreneuriale de la communauté, etc. Or, dégradation de l'environnement et pauvreté étant très souvent liées, lutter contre la pauvreté, c'est aussi lutter pour la protection des écosystèmes et un usage raisonné des ressources naturelles.

B. La promotion des sociétés coopératives en Europe

1. Le Conseil de l'Europe et le statut de la société coopérative européenne

Le Conseil de l'Europe a adopté en 2003 un règlement instituant un statut de la société coopérative européenne⁹, ainsi qu'une directive sur la participation des travailleurs au processus décisionnel de la SCE¹⁰. Ces textes permettent la création d'une coopérative par des personnes résidant dans des États membres différents ou par des entités juridiques implantées dans des États membres différents. Les objectifs sont donc de :

- « Faciliter, en tenant compte de leurs spécificités, le développement des activités transnationales des coopératives en les dotant d'instruments juridiques adéquats.
- Permettre la création de nouvelles coopératives de personnes physiques ou morales à l'échelle européenne.
- Assurer les droits d'information, de consultation et de participation des salariés dans une société coopérative européenne (SCE). »

2. Communication de la Commission sur la promotion des sociétés coopératives en Europe »

Les spécificités des coopératives et leur impact économique et sociétal sont souvent peu ou mal connus. C'est la raison pour laquelle, dans sa communication de 2004 Pour la promotion des sociétés coopératives en Europe¹¹, la Commission européenne insiste sur cette dimension. L'enjeu est donc de veiller à ce que les initiatives de la Commission européenne tiennent compte des spécificités coopératives afin que les futures directives et règlements puissent leur être applicables sans qu'elles ne doivent modifier leur fonctionnement.

La Commission encourage donc les États membres et les pays candidats à améliorer la législation sur les coopératives. Les axes principaux de la politique sont :

- l'amélioration de la visibilité, des caractéristiques et de la compréhension du secteur coopératif ;
- la poursuite de l'amélioration de la législation régissant les coopératives en Europe ;

⁹ Règlement CE n°1435/2003 du 22 juillet 2003 relatif au statut de la société coopérative européenne

¹⁰ Directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs.

¹¹ Texte intégral sur : http://www.entreprises.coop/UPLOAD/media/file/45_coopcommunicationfr.pdf
http://www.entreprises.coop/UPLOAD/media/file/45_coopcommunicationfr.pdf

- le maintien et l'amélioration de la prise en compte des coopératives dans les objectifs communautaires.

3. L'Agenda Social Européen Renouvelé (2011–2016)¹²

La révision de l'Agenda Social de l'UE, présentée le 2 juillet 2008, mentionne les coopératives comme exemple d'initiatives en vue d'une inclusion active, spécialement pour ceux qui sont éloignés du marché de l'emploi. La Commission annonce qu'elle « veille à ce que les règles du marché intérieur et de la concurrence facilitent la mise en place de services sociaux de qualité, accessibles et viables, y compris ceux fournis par des entreprises de l'économie sociale (par ex. les coopératives et les mutuelles). ¹³»

C. La diffusion du modèle coopératif

1. Quelques chiffres

Il n'existe aujourd'hui pas de statistiques globales permettant de mesurer précisément le secteur coopératif dans le monde. L'Alliance Coopérative Internationale, qui fédère les principaux mouvements, estime qu'il existe aujourd'hui environ 750 000 coopératives, rassemblant près de 900 millions de personnes et générant plus de 100 millions d'emplois. Au sein de l'Union Européenne, on dénombre environ 300 000 sociétés coopératives. Elles rassemblent 140 millions de membres (soit 18% des habitants) et procurent de l'emploi à 4,8 millions de personnes.

Selon les pays et les secteurs d'activité, les coopératives jouent un rôle plus ou moins central. En termes de parts de marché, les coopératives sont selon l'ACI Europe, les plus présentes dans les pays et les secteurs suivants :

- Agriculture : aux Pays-Bas, en Finlande ;
- Crédit ; en France, Finlande, Autriche ;
- Consommation : en Finlande, Norvège, Suède ;
- Santé : en Espagne et en Belgique.

L'émergence d'entreprises coopératives dans de très nombreux pays a rapidement rendu nécessaire une structuration internationale du mouvement. Le développement du mouvement coopératif s'appuie désormais sur des structures internationales, en particulier l'ACI.

¹² Cf. Europe Sociale et mondialisation, Working Paper, Pour la Solidarité, 2008. Disponible en ligne : http://www.pourlasolidarite.be/Europe-sociale-et-mondialisation?var_recherche=mondialisation?lang=fr

¹³ Renewed social agenda: Opportunities, access and solidarity in 21st century Europe, juillet 2008, ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=453&langId=en

2. Le rôle de l'ACI¹⁴

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est l'organisation faitière du mouvement coopératif. Association indépendante et non-gouvernementale créée en 1895, elle regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier et dans tous les secteurs d'économie. Basée à Genève, elle est la voix du mouvement coopératif, auprès de l'ONU et l'OIT notamment.

Les activités de l'ACI sont centrées sur la promotion et la défense de l'identité coopérative, afin de veiller à ce que l'entreprise coopérative soit une forme reconnue d'entreprise capable d'être concurrentielle sur le marché.

D'autre part, elle fournit à ses membres des informations, des contacts, leur fait connaître les meilleures pratiques, assure l'échange d'informations, organise des réunions et des ateliers sur les principales questions intéressant les coopératives et favorise le débat entre les coopérateurs du monde entier.

L'ACI apporte une assistance technique aux coopératives à travers son programme de développement. Elle encourage le renforcement des capacités, aide à la création d'emploi et soutient des programmes de réduction de la pauvreté et de microfinance, et le soutien financier aux mouvements à travers le monde.

Le partenariat entre l'ACI et l'OIT

L'ACI et l'OIT ont développé, depuis 2004, un accord de partenariat sur la promotion du travail décent et la réduction de la pauvreté par l'action coopérative. Voici quelques exemples de leurs activités:

1- Jumelage des coopératives du Nord et du Sud

Un projet de développement de coopératives à Orissa (Inde) est financé par la Fédération des coopératives MIGROS en Suisse et contrôlé sur le plan technique par le programme INDISCO du Service des coopératives du BIT. Le projet est né de la signature, en 2004, d'un accord de partenariat entre l'OIT et l'Alliance coopérative internationale (ACI) visant à promouvoir le travail décent et à réduire la pauvreté grâce aux coopératives.

Le projet aide 3 000 familles dans 30 villages à Orissa, à créer des emplois décents et à renforcer leurs organisations communautaires. Dans cet exercice de jumelage, l'OIT joue un rôle de facilitateur, en se limitant à donner des conseils techniques, sans intervenir dans les décisions des communautés.

¹⁴ Source : <http://www.ica.coop/al-ica/>

2- SYNDICOOOP

Le projet OIT-SYNDICOOOP rassemble depuis 2004 des représentants d'associations syndicales et de coopératives, de gouvernements et les dirigeants de petits groupes de travailleurs dans l'économie informelle ; tous issus de quatre pays africains (Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie).

Dans un premier temps, les dirigeants de syndicats et de coopératives ont été encouragés à mettre au point des stratégies d'adaptation de leurs opérations à l'organisation des travailleurs de l'économie informelle. L'un des éléments clés du projet est de veiller à ce que les groupes concernés obtiennent une assistance en améliorant leurs conditions de travail et leur génération de revenus. A cette fin, chaque comité national a créé un fonds de crédit renouvelable pour les groupes membres.

Au Rwanda, par exemple, le projet a soutenu un groupe de femmes occupées à la collecte des déchets et au recyclage. Ces femmes ont entrepris cette activité pour créer des revenus après l'assassinat de leurs maris au cours du génocide.

Le projet a permis de renforcer l'organisation des femmes pauvres qui travaillent dans l'économie informelle, tout en s'axant sur une bonne gestion de l'environnement.

Source : « Les coopératives et les syndicats du Nord et du Sud s'unissent pour promouvoir le travail décent », communiqué de l'OIT, 5 juillet 2004 ; et « Travail, Magazine de l'OIT », n°52, novembre 2004. http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_075439/index.htm

3. Union européenne

Au niveau européen, les entreprises et organisations coopératives ont également entrepris de coordonner leurs actions de manière transversale.

En mars 2005 a été créée la plate-forme "Coopératives Europe", commune à deux structures existantes: le CCACE (Comité de coordination des associations coopératives européennes) et la Région Europe de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI-Europe). Coopératives Europe rassemble des entreprises, des organisations coopératives nationales et des organisations coopératives sectorielles présentes dans l'ensemble de l'Europe.

Ses objectifs sont :

- renforcer l'identité, la visibilité et l'image coopérative et faire reconnaître la différence et la valeur ajoutée des sociétés coopératives ;
- faire accepter les sociétés coopératives en tant que partenaires économiques et sociaux essentiels pour le dialogue social et civil et les consultations sur les politiques qui les concernent au niveau institutionnel ;
- développer un système coopératif fort au sein de l'Europe. Son action n'est pas uniquement limitée à l'Union européenne.

II. Coopératives et développement durable

L'idéologie du mouvement coopératif suppose implicitement un développement qui tient compte des générations futures, c'est-à-dire un développement durable. Les coopératives ont sans doute un rôle de premier ordre à jouer dans la construction d'un modèle de développement qui soit pérenne et qui profite à tous, aujourd'hui et demain. Mais à quels niveaux se situent ces actions ?

A. Des emplois durables, pour tous et toutes

1. Favoriser l'insertion professionnelle

Les travailleurs les moins qualifiés subissent de plein fouet les problèmes d'exclusion socioprofessionnelle, conséquence notamment des progrès technologiques ou encore du recours à une main d'œuvre moins coûteuse dans les pays où les conditions de rémunération et de protection sociale sont moins avantageuses.

Les coopératives peuvent contribuer à protéger l'emploi.

Elles sont particulièrement présentes dans l'insertion socioéconomique à long terme de personnes marginalisées sur le marché du travail. En Belgique par exemple (Région Wallonne), la loi impose la forme de société à finalité sociale aux entreprises d'insertion. La plupart de ces sociétés à finalité sociale ont en outre choisi la forme juridique de société coopérative, qui leur paraît souvent être la mieux adaptée pour intégrer les principes véhiculés par l'entreprise d'insertion.

Bonne pratique

Società Dolce (Italie)

La coopérative Sociale Società a été constituée à Bologne en 1988 par un groupe d'étudiants ; aujourd'hui les associés sont plus de 2000.

Le premier objectif de politique sociale de Sociale Società, au moment de sa fondation, était d'offrir des opportunités d'emploi diversifiées qui puissent satisfaire aux exigences professionnelles et aux nécessités économiques de jeunes à la recherche d'expériences de travail concrètes et constructives, en catalysant et codifiant les demandes venant du marché du travail.

Le second objectif est résumé par la dénomination même de la coopérative (« Société douce ») qui révèle très clairement les valeurs et les idées sur la société qui unissent les membres de l'association.

La coopérative organise des services éducatifs poursuivant un objectif d'intégration scolaire des élèves handicapés, des services intégratifs, des centres d'été et des projets éducatifs destinés à des groupes d'enfants et d'adolescents comprenant des activités ludiques,

récréatives et didactiques. Elle organise également l'accueil d'adultes, italiens et étrangers, qui, du fait de situations contingentes de difficultés multidimensionnelles, se trouvent en condition de vulnérabilité sociale. L'activité de la coopérative s'adresse aussi aux personnes âgées, aux malades mentaux et aux mineurs en difficulté.

L'évolution de Sociale Socity en termes de développement quantitatif et qualitatif, ne s'est jamais arrêtée ; en témoigne l'augmentation régulière de la valeur de ses prestations, qui s'établit en moyenne à 15% par an.

Source : pour-tous.eu, plateforme d'économie sociale – <http://www.pour-tous.eu/bp/douce.html>

2. Promouvoir des services de proximité

Protéger efficacement l'emploi local, cela peut être se lancer dans une activité protégée par sa nature des risques de délocalisation. Plusieurs sociétés coopératives sont aujourd'hui actives dans le domaine des services de proximité (aide ménagère, soins à domicile, entretien des espaces verts, transports, courses ménagères, petits travaux, etc.). Ces services ont le triple avantage de créer de l'emploi, contribuer à la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie des quartiers et de leurs habitants. Le modèle coopératif facilite une gestion participative qui implique les travailleurs et les usagers, ce qui est souvent gage de qualité dans ce type de services.

Bonne pratique

Créer sa propre entreprise grâce aux coopératives d'activités

C'est en France qu'est né le concept de coopérative d'activité, avec la création, à Lyon, de Cap Services. La formule est innovante : elle consiste à accueillir au sein d'une même structure des créateurs d'entreprise, afin de les aider à lancer et à développer leur entreprise.

Cap Services est une société coopérative de production (SCOP) qui a conçu et développé le concept de coopérative d'activités dès 1995. Partant du constat que la création d'activités nouvelles par des personnes sans emplois, par exemple les micro-entreprises, n'est pas chose aisée et que souvent ces micro entrepreneurs se trouvent confrontés à l'échec, Cap Services propose à des créateurs potentiels de tester, en grandeur nature, la faisabilité de leur activité. Les personnes intégrant Cap Services ont un statut d'entrepreneurs salariés : Entrepreneur, car ces personnes assument le risque de créer, développer une activité en toute autonomie; chaque activité à une comptabilité en propre avec une trésorerie clairement identifiée. Leur salaire correspond généralement à un temps partiel et dépend directement du volume d'activité.

Salarié, aussi, car ce statut leur permet, en cas d'échec, de pouvoir " rebondir " sans passer par la cessation de paiement et, de reconstituer des droits.

Chacun développe son activité et tous participent au développement de la structure globale,

en participant chacun aux frais de fonctionnement de la coopérative à hauteur de 10% de son chiffre d'affaires hors taxes.

Chaque entrepreneur-salarié bénéficie d'un suivi individualisé, réalisé par des professionnels en activité, et non limité dans le temps.

Cap service a adopté un statut de Scop, qui correspondait aux particularités essentielles du projet: gestion transparente et altruiste du patrimoine, partage du résultat, impartageabilité des réserves qui constituent un patrimoine commun garant de la pérennité de l'entreprise dont les associés sont, en quelque sorte, les usufruitiers.

Ces dernières années, Cap services et la confédération Générale des Scop ont mis en place un essaimage. A ce jour, une quinzaine de coopératives d'activités existent en France et accompagnent plusieurs centaines d'entrepreneurs.

Les coopératives d'activités existent aussi en Belgique (voir le site du réseau Coopac.be) ; en Suède sous la forme de coopératives d' "auto emploi" ; en Italie, avec les coopératives sociales ; et en Espagne avec les travailleurs associés.

Plus d'informations : www.cap-services.coop

B. Défendre les intérêts des consommateurs

1. Répondre aux attentes des membres

La mondialisation des échanges éloigne les lieux de production des lieux de consommation et accroît la concurrence. Les consommateurs y gagnent un accès à une large gamme de produits et, souvent, une baisse des prix. Toutefois la qualité des produits (y compris les conditions de fabrication) peuvent en pâtir.

Les coopératives de consommateurs jouent un rôle de contrôle de la qualité. Les consommateurs, en se regroupant, peuvent influencer directement sur leurs fournisseurs, ou choisir ceux dont les pratiques et les produits répondent à leurs attentes. L'entreprise coopérative ainsi créée n'a pas le profit pour but ultime, mais la réponse aux besoins de ses membres. L'entreprise y gagne en stabilité.

Les coopératives de consommateurs ont une approche globale du processus de production et de distribution, prenant notamment en compte la santé et l'environnement des consommateurs. Elles sont également très liées à la notion de Responsabilité Sociale des Entreprises. Par exemple, en Belgique, les pharmacies coopératives, ont pour but premier l'accès au médicament au coût le plus bas, mais elles s'efforcent également de concrétiser un concept global de santé, en mettant l'accent sur le conseil, l'information, la prévention.

Ainsi le premier réseau de distribution pharmaceutique en Belgique est coopératif : il s'agit de Multipharma. Ce groupe est lui-même membre de FEBECOOP, Fédération belge des coopératives, qui rassemble 40 entreprises d'économie sociale actives dans 3 grands pôles d'activités :

- Banque-Assurance (Groupe P&V, Banque Nagelmackers) ;
- Santé (pharmacies, médecine du travail, soins et services à domicile, assistance aux institutions de santé, contrôle médical) ;
- PME : membres de taille plus réduite et actifs dans d'autres secteurs (logement coopératif, gestion immobilière, édition, architecture et urbanisme, boulangerie, impression, culture, insertion).

Responsabilité sociale des entreprises et coopératives

Pour rappel, la RSE désigne les démarches volontaires dans lesquelles des entreprises s'engagent afin de respecter, au-delà de leur objectif de rentabilité économique, des exigences sociales et environnementales, et d'améliorer les relations avec toutes les parties prenantes concernées par leurs activités (clients, fournisseurs, travailleurs, pouvoirs publics, voisinage, etc.).

En réalité, ces démarches constituent le fondement même des organisations coopératives, dans la mesure où :

- elles utilisent des moyens économiques pour rencontrer des objectifs sociaux ;
- leurs modalités de fonctionnement sont basées sur la personne ;
- elles mettent en œuvre des principes de démocratie interne qui préfigurent un dialogue possible avec les différentes parties prenantes.

En matière de RSE, les coopératives ont donc un rôle de démonstration et une expertise à faire valoir, notamment auprès des autorités publiques. En retour, cela les oblige à assurer au quotidien qu'elles continuent à fonctionner selon leurs principes fondamentaux.

De même, reflétant les préoccupations de leurs membres, les coopératives de consommateurs ont très tôt investi le secteur de l'alimentation et de l'agriculture de qualité en produisant et distribuant des produits locaux et/ou biologiques ; et ce, bien avant les crises qu'ont connu l'agriculture et le secteur agro-alimentaire dans les années 1990, avec la vache folle, la dioxine, la fièvre aphteuse.

Certaines entreprises coopératives associent producteurs, consommateurs et salariés, de manière à intégrer toute la filière. Cette démarche permet d'améliorer et de contrôler la qualité des produits tout en s'assurant qu'ils restent disponibles à un prix abordable, que la production assure un revenu décent à l'agriculteur et que les personnes chargées de la commercialisation des produits jouissent de bonnes conditions de travail.

Bonne pratique

Bien être des communautés : Santé et sensibilisation à l'alimentation durable
The Co-operative Group - (Royaume-Uni)

Le groupe a développé diverses actions destinées à promouvoir le développement durable et le bien-être des communautés :

Le projet “Farm to Fork” est un projet d’éducation à l’alimentation, permettant à des enfants d’écoles primaires de visiter des fermes ; le projet leur fournit donc un apprentissage empirique de ce qu’est la nourriture, d’où elle vient. Ces visites ont donc un rôle de sensibilisation fort, tout en faisant le lien avec les exigences de traçabilité de l’alimentation. Dans la lignée de ce projet alliant environnement, santé, consommation, un programme « Good with Food » a été mis en place par le groupe, afin de faire la promotion d’une nourriture saine, financièrement abordable et simple à préparer. Des centaines d’élèves, leurs familles et des membres du groupe coopératif ont participé à des séances de cuisine menées par un chef cuisinier.

Les évaluations a posteriori de ces actions ont montré que plus de la moitié des parents ont constaté une modification de comportement de leurs enfants vis-à-vis de l’alimentation.

Source: “Consumer Cooperative Social Responsibility Bringing values into Retail Business”, Euro Coop, 2008.

2. Participation citoyenne et gouvernance

Les autorités publiques et les associations sont traditionnellement les structures les plus investies en matière de lutte contre la pauvreté, pour un accès égal au logement, aux services financiers, aux nouvelles technologies de l’information et de la communication.

Les sociétés coopératives investissent ces domaines, traduisant concrètement et par des mécanismes économiques, leur engagement envers la communauté.

Dans le domaine financier par exemple, des coopératives d’épargne et de crédit se donnent entre autres pour mission de répondre aux besoins en crédit d’une frange de la population exclue des services bancaires classiques. Les activités de microcrédit (petit crédit à l’investissement) accompagnent généralement l’octroi d’un prêt d’un service de conseil. Les membres de ces coopératives utilisent la coopérative pour répondre concrètement à leurs aspirations à une épargne éthique et responsable et, dans le même temps, contribuent par un mécanisme économique à lutter contre l’exclusion sociale. Autre atout, le système évite d’entrer dans un processus d’assistanat : les membres-usagers sont parties prenantes d’un projet collectif, afin de trouver une solution à leurs problèmes.

Les coopératives sont aussi présentes dans des secteurs de pointe. Les développements technologiques récents ont bouleversé les modes d’information et de communication. La fracture numérique renforce l’exclusion des plus défavorisés. Les coopératives ont un rôle à jouer pour y remédier : par exemple en développant des réseaux de TIC à des prix abordables, ou encore, en association avec des structures actives dans le recyclage, en développant l’utilisation de matériel informatique de seconde main, efficace et accessible pour un prix réduit.

Bonne pratique

Un modèle innovant de coopérative télécom (Pays-Bas)

Le rôle des collectivités dans le déploiement de la fibre s'est développé ces dernières années, par exemple en Suède avec l'expérience de Stokab ou en Italie avec Fastweb. Les entreprises coopératives s'investissent à leur tour dans le domaine, à l'instar de la coopérative Close the Gap, à Nuenen, ville de 25.000 habitants en banlieue d'Amsterdam. Transposant le modèle américain de "Customer Owned Fiber" (fibre gérée par le client), le réseau de Nuenen s'intègre dans le projet Kenniswijk de "collectivité intelligente". En 2001, l'entreprise coopérative a déployé un réseau de 3.000 kilomètres de fibre. Résultat : le taux de connexion atteint 80% des habitants, tous copropriétaires du réseau. La totalité des habitations, écoles, églises, médecins, hôpitaux et cantines de clubs sportifs est connectée. Les abonnés disposent d'un débit de 100 Mbit/s symétriques et d'une offre Internet-TV-téléphone pour 50 euros par mois (le coût d'abonnement moyen dans le pays). L'investissement atteint 14 millions d'euros (2.000 euros par foyer), dont 6 millions proviennent de la contribution des abonnées et le reste sous forme d'un emprunt bancaire sur cinq ans. "Ons Net", le nom donné à ce réseau, signifie "Notre Réseau". Voilà le fait le plus remarquable de Nuenen : le réseau est à aux habitants, il n'appartient pas à la commune, ni à une entreprise ou un investisseur privé, ni à l'une des grandes compagnies télécoms ; ce que ses fondateurs considèrent comme l'un des facteurs-clés de sa réussite : ce sentiment de propriété se traduit par un taux d'abonnés atteignant 97% de la population de Nuenen.

Plus d'informations sur : <http://www.closesthegap.nl/index.php?item=136>

Le mode de fonctionnement coopératif peut être une manière simple de prendre ses responsabilités, en se réappropriant ses principaux actes économiques: la consommation, le travail, l'épargne. Par exemple, cela peut être une façon de choisir sa manière de consommer ou infléchir sur les conditions de production des biens et services, de déterminer ses propres conditions de travail et celles de ses collègues, ou encore de décider de l'affectation de son épargne.

Bonne pratique

KF-SWEDEN – De nouveaux modes de participation pour les membres (Suède)

Le mouvement coopératif de consommateurs se veut porteur d'un dialogue permanent avec ses membres individuels, afin que le développement de la coopérative se fasse en accord avec les souhaits de ses membres. Par exemple, le « Coop membership panel » développé par KF Sweden, est un outil internet fournissant régulièrement des études sur des enjeux de santé et d'alimentation. En 2007, plus de 60 000 personnes ont pris part à ces études variées.

Autre exemple, le groupe a mis en place des conseils rassemblant les membres consommateurs, les managers des magasins et les employés, à l'échelon de chaque magasin. Cela permet aux consommateurs de participer et d'exercer une influence sur les magasins. En complément, et afin de permettre plus facilement aux consommateurs, souvent pressés, de prendre part à cette démarche, un espace particulier a été mis en place dans les magasins, le « coin du consommateur », où celui-ci peut en tout temps trouver des informations et faire part de ses suggestions et opinions.

En réponse aux souhaits ainsi collectés des consommateurs à l'échelon local, certains managers de magasins ont par exemple reçu l'aval de la direction de la coopérative pour sélectionner davantage de produits locaux et nationaux.

Source: Consumer Cooperative Social Responsibility "Bringing values into Retail Business" , Euro Coop, 2008.

3. Un logement décent et accessible financièrement

L'accès pour tous à un logement décent et un loyer accessible est un autre objet de préoccupation pour le mouvement coopératif, afin de pallier l'augmentation du prix des loyers et la spéculation immobilière, tout en mettant l'accent sur la mixité sociale et en encourageant des mouvements tels que le placement solidaire ou encore l'insertion de travailleurs.

Les coopératives de logements varient dans leurs formes et dans leurs objets selon les pays. Globalement, le secteur regroupe :

- des coopératives de construction, qui ont pour objet la construction, par exemple, d'un immeuble en vue de sa division en lots ou bien celle d'un ensemble de maisons individuelles groupées, qui pourront être attribuées ou vendues aux associés, à qui elles permettent ainsi d'accéder à la propriété ;
- des coopératives immobilières, qui ont pour but de construire et de louer des logements. Coopérative immobilière est le terme belge, elles peuvent aussi porter les noms de "coopérative d'habitation" (France), "housing cooperative" (pays anglosaxons), "société coopérative d'habitation" (Suisse), etc. Les personnes qui y habitent sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires du bâtiment. En tant que propriétaire collectif, les membres, c'est-à-dire les résidents, assument ensemble la gestion complète et autonome de leur édifice et de la coopérative elle-même ;
- des coopératives d'autoconstruction, dans lesquelles les sociétaires construisent eux-mêmes leurs logements. Par exemple, en France, les Compagnons bâtisseurs mobilisent les familles défavorisées pour la réhabilitation de leurs logements, en collaboration avec les habitants du quartier.

Bonne pratique

Les Tournières (Belgique)

« Les Tournières » est une société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale créée en février 2003 active dans le domaine du « financement alternatif ». Elle a comme but principal de stimuler la propriété collective visant à satisfaire des besoins sociaux insuffisamment rencontrés. A cette fin, entre autres actions, elle acquiert et rénove des bâtiments ou terrains en vue de les mettre à la disposition d'associations et de collectifs impliqués sur le terrain social, culturel, environnemental, de l'insertion professionnelle, du logement, de l'économie, de l'économie sociale et de l'éducation permanente.

A travers les rénovations, l'accent est mis sur la mixité sociale. La coopérative, basée à Liège, travaille à la base à la réhabilitation des quartiers populaires ; mais agit aujourd'hui aussi dans d'autres localités, urbaines ou rurales.

Les Tournières favorisent la formation par le travail et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.

Le capital de la société dépend des apports de ses sociétaires, qu'ils soient citoyens sensibilisés par les objectifs, qui désirent s'investir économiquement et socialement dans leur quartier ; ou citoyens extérieurs aux quartiers visés mais qui désirent voir une part de leur épargne consacrée à des investissements et projets éthiques. Elle rassemble aujourd'hui plus de 150 coopérateurs.

Source : <http://www.lestournieres.be/>

C. Préserver l'environnement

1. Responsabilité sociale et environnement

La protection de notre environnement, la lutte contre le changement climatique, la mise en œuvre de modes de production et de consommation durables apparaissent comme des défis majeurs à relever par notre société.

L'engagement social des coopératives fait explicitement partie des fondamentaux. L'engagement en faveur de l'environnement est plus indirect mais lui aussi profondément lié au bien-être des sociétés. L'action concrète envers l'environnement est une manière de mettre en pratique le principe coopératif d'engagement envers la communauté. Les coopératives qui s'engagent dans ces démarches rendent service à leurs membres, avec une dimension collective puisque les bénéfices rejaillissent sur l'ensemble de la communauté.

En tant qu'acteurs économiques et sociaux et en tant qu'entreprises responsables, les coopératives ont un rôle fondamental pour préserver l'environnement et limiter le réchauffement climatique global. Leur implantation locale est un de leurs principaux atouts, d'autant plus qu'elle est assortie d'une vision internationale et d'une propension à « travailler ensemble » qui s'avère cruciale dès lors que l'on considère l'ampleur du défi

écologique. Penser globalement, agir localement ; mais aussi penser localement, agir globalement : les coopératives le font au quotidien.

La lutte contre le changement climatique figure aujourd'hui au premier rang des engagements des coopératives : car « après tout, le changement climatique n'est pas simplement une préoccupation environnementale ; il a un impact indéniable sur le bien-être économique et social des personnes partout dans le monde¹⁵ ». Les coopératives de tous les secteurs s'impliquent dans cette tâche. Les coopératives de consommateurs agissent pour réduire leur empreinte écologique, en sensibilisant à la fois leurs membres-consommateurs, et leurs fournisseurs. Les magasins coopératifs ont été parmi les premiers à proposer des produits issus de l'agriculture biologique. Les coopératives de logement s'intéressent souvent de près à l'éco-construction et par leur vocation sociale sont intimement liées à la lutte contre la précarité énergétique. Les coopératives de crédit et banques coopératives incitent à investir en faveur des énergies renouvelables, de la production durable ; quant au secteur de la valorisation des déchets, il constitue un des domaines d'expérimentation de l'économie sociale. Ce ne sont que quelques exemples de ce que les coopératives accomplissent, depuis plus de 150 ans, pour le développement durable.

Certaines coopératives font de l'environnement leur objet, leur champ d'activité ; tandis que d'autres adoptent une gestion environnementale, telle une démarche transversale.

Précisons encore qu' « un certain nombre de coopératives ont assumé un rôle directeur à l'échelon mondial en nouant un partenariat avec le Réseau pour un Climat Neutre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et en souscrivant au programme d'action du Pacte Mondial des Nations Unies « Préserver le climat ». ¹⁶»

Bonne pratique

Lutter contre le changement climatique

L'action de Euro Coop et Consumer Co-operatives Worldwide

En matière de lutte contre le changement climatique, l'action conjointe d'Euro Coop, coopérative de consommateurs européens et de Consumer Co-operative Worldwide constitue un pas en avant particulièrement ambitieux et concret.

En 2007, les membres de l'ACI ont appelé les coopératives du monde entier et de tous les secteurs à mesurer et réduire (au pro rata) leurs émissions de gaz à effet de serre ; de communiquer à ce sujet, d'informer et motiver les membres à adopter un mode de vie

¹⁵ « Lutter contre le changement climatique à travers l'entreprise coopérative », message de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) lors de la 86^e Journée Internationale des Coopératives de l'ACI et 14^e Journée Internationale des Coopératives de l'ONU. 5 juillet 2008.

<http://www.ica.coop/activities/idc/2008-icd-fr.pdf>

¹⁶ id.

moins producteur de carbone et d'utiliser son influence politique et celles de leurs membres pour encourager les gouvernements à participer activement aux négociations de Kyoto, afin de reconnaître le besoin de réduction drastique et rapide des émissions globales.

Consumer Co-operative Worldwide (CCW, organisation de l'ACI pour les consommateurs) a dans la foulée demandé à ses membres d'envisager la création d'un cadre commun pour des actions concrètes contre le changement climatique.

C'est ainsi qu'est né le projet « Changement climatique et coopératives de consommateurs, relever le défi », projet élaboré à un niveau global et appliqué en Europe par Euro Coop, communauté européenne des consommateurs, qui réunit des membres de 19 pays européens et représente plus de 3200 sociétés coopératives locales, soit plus de 25 millions de consommateurs membres.

Le projet a été adopté à Bruxelles le 31 mars 2009. Le plan, concret et ambitieux, engage des Etats membres anciens comme nouveaux, des coopératives de toutes tailles dans différents champs d'actions : production et consommation durables ; prévention et traitement des déchets ; transport durable ; éducation, formation et information ; éco-efficacité dans le bâtiment ; partenariat public-privé ; énergies renouvelables ; partage de l'expertise ; campagnes ; priorisation des problèmes environnementaux.

Pour chaque domaine, des objectifs précis ont été établis. Par exemple, en matière de production durable : « augmentation des produits biologiques dans les cantines des sociétés », « élimination progressive de toutes les ampoules incandescentes au devant de la législation européenne », etc. Les initiatives déjà existantes parmi les membres d'Euro Coop ont été recensées, ainsi que celles qui sont prévues.

Pour plus d'informations : <http://www.eurocoop.org/default.asp>

2. Les coopératives agricoles

La coopération agricole constitue le mouvement coopératif le plus important au monde du point de vue du nombre d'adhérents. On compte plus de 410 millions de coopérateurs agricoles pour 540 000 coopératives. L'Asie compte plus de 83% du nombre total de coopérateurs, alors qu'en termes de chiffre d'affaires, c'est l'Europe qui est en tête, réalisant 42% du chiffre d'affaires total, qui s'élève à plus de 600 milliards de dollars.

La coopération agricole dispose d'atouts certains pour évoluer vers un développement durable, c'est-à-dire pour garantir aux générations actuelles et futures la transmission et la valorisation d'un patrimoine économique, environnemental et social. Ces coopératives ont par définition un lien fort avec les écosystèmes.

L'éventail des démarches que ces coopératives peuvent entreprendre pour préserver l'environnement est donc extrêmement vaste : examen de la consommation d'énergie,

production d'énergie verte, agriculture raisonnée voire biologique, utilisation d'aliments fourragers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage, etc.

Le monde agricole, en prise directe avec les conséquences du changement climatique, n'a pas d'autre choix que de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements déjà en marche. Les coopératives peuvent être une aide pour surmonter la lourdeur des adaptations à opérer dans le domaine de la production.

Bonne pratique

Valorisation énergétique de la biomasse

LIN 2000, Coopérative de production, transformation et vente de lin (France)

L'activité de production de lin textile génère des résidus en grande quantité. Auparavant sous-produit, non rentable et encombrante, cette biomasse est aujourd'hui valorisée : les sous produits alimentent une chaudière biomasse assurant le chauffage de bâtiments collectifs au sein de la commune avoisinante. De plus une turbine permet, par un système de cogénération, de produire de l'électricité, revendue à EDF.

Dans cet exemple, les impacts sur le développement durable sont multiples :

- Volet économique :

Nouveaux débouchés financiers pour les agriculteurs et la coopérative, meilleure sécurisation des activités grâce à la diversification, diminution des coûts de transport, de stockage, solution plus économique pour le chauffage collectif de la commune

- Volet social :

Développement à long terme, consolidation des emplois locaux, environnement agricole dynamique offrant des opportunités d'organisation avec les collectivités ; valorisation du travail de l'agriculteur, lien entre agriculteurs et population locale qui bénéficie des ressources naturelles locales.

- Volet environnemental :

Diminution des impacts négatifs par la diminution des coproduits, éthique écologique en valorisant les coproduits de l'agriculture, lutte contre le réchauffement climatique par économie d'énergie et donc de rejet, recours à une solution de chauffage collectif pour la commune.

Source : « Coopératives, comment s'engager dans le développement durable ? », Coop de France, n°16, avril 2007. http://www.ccaof.fr/maj/publication/Cdf_16_final.pdf

3. Traitement et valorisation des déchets

De manière générale, le secteur de l'économie sociale s'est investi très tôt dans le domaine du recyclage ou du tri des déchets, où les intérêts environnementaux croisaient les intérêts sociaux : ce secteur nécessite une forte densité en main d'œuvre, surtout peu qualifiée. De plus, faute de perspectives très lucratives, peu d'entreprises « classiques » avaient investi le secteur.

Les initiatives ont pris tantôt des formes coopératives, tantôt des statuts associatifs. Aujourd'hui les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance de la gestion des déchets ainsi que des coûts de l'incinération et de la mise en décharge ; le secteur est progressivement devenu porteur de développement économique.

En dehors de son effet positif sur le volume de déchets, le recyclage permet également de donner une seconde vie aux objets. Ces initiatives permettent ainsi de créer des emplois pour des personnes défavorisées et de mettre à disposition de personnes à faibles revenus des biens à des prix accessibles.

Bonne pratique

Société coopérative Co-labor, projet Valo-bois (Luxembourg)

La Ville de Luxembourg et la société coopérative « co-labor » ont en 2007 lancé le projet Valo-bois pour valoriser les déchets de bois en provenance des forêts certifiées FSC 17 de la ville.

Le but est de développer une activité sociale et solidaire dont l'objet est d'impliquer des personnes en (ré-) insertion à une activité économique à valeur sociale et environnementale forte. Chaque année des milliers de mètres cubes de bois non valorisés sont brûlés sans récupération de chaleur ou abandonnés en forêt, faute de matériel et/ou de temps nécessaire pour la transformation, le conditionnement, et le démarchage de la clientèle.

Le travail des équipes de Co-labor consiste à récolter et entreposer ce bois coupé par d'autres acteurs de l'entretien des forêts, à le transformer en bûches et en bois d'allumage et à le vendre. Le résultat de ce travail est du bois de chauffage socialement équitable, produit localement dans le respect du développement durable.

Source : site internet de la ville de Luxembourg :

http://www.vdl.lu/Loisirs+et+sports/For%C3%AAts/Projet_pilote+Valobois.html

17 Les standards FSC (Forest Stewardship Council) établissent à l'échelle mondiale des règles qui garantissent une exploitation des forêts dans une perspective de gestion responsable et respectueuse de la nature. En pratique, la Ville s'est engagée à ne pas opérer des coupes à blanc, à renoncer à des biocides et à préserver la biodiversité ; à respecter les droits des salariés et à leur offrir régulièrement des cours de formation ; à utiliser les ressources de la forêt de manière efficiente et durable et à établir régulièrement des plans de gestion.

4. Consommation de produits éco-responsables

Les modes de consommation font partie des causes majeures du changement climatique et des atteintes aux ressources naturelles. Face à cela, les coopératives de consommateurs sont un levier d'action important :

- d'une part parce qu'elles ont par définition plus vocation à être à l'écoute des attentes des consommateurs, justement de plus en plus sensibles à l'impact de leur consommation pour l'environnement ;
- d'autre part parce qu'elles peuvent endosser un réel rôle de sensibilisation, de part leur vocation à promouvoir le bien-être des communautés (celui-ci étant particulièrement lié à la qualité de l'environnement) ;
- pour être fructueuses, enfin, les prix des produits et des services durables doivent être acceptables, ce en quoi les coopératives ont un potentiel fort.

Bonne pratique COOP Danemark

Créée en 1896, COOP Danemark (Société coopérative danoise de gros et détail) est l'entreprise de détail la plus importante du Danemark. Elle contrôle environ 41% du marché de détail, gère 1200 magasins, 9 chaînes de distribution et 20 000 employés. COOP Danemark réalise un chiffre d'affaires annuel d'approximativement 5,5 milliards d'euros. Environ 850 000 consommateurs fréquentent ses magasins chaque jour et 1,3 millions de danois sont membres de COOP Danemark, ce qui équivaut à un ménage sur deux.

Depuis plusieurs années, COOP Danemark est un des acteurs principaux dans l'application de politiques éthiques et environnementales dans les grandes chaînes de distribution. Depuis plus de dix ans, COOP Danemark promeut les produits biologiques, Ecolabel et fair trade : introduction fructueuse de leurs propres produits Ecolabel, collaboration uniquement avec des sociétés qui appliquent la convention de l'OIT sur les droits des travailleurs, distribution d'un grand nombre de produits biologiques, etc.

Cette promotion des produits responsables par COOP Danemark est très importante, en particulier si l'on considère sa part de marché dominante. En cela, COOP Danemark a largement contribué, en collaboration avec les agriculteurs biologiques danois, à élargir le marché de la nourriture bio aux grandes chaînes de distribution où la majorité des danois font leurs achats.

Site Internet : www.coop.dk

D'après le réseau européen pour une consommation responsable, actes de la Conférence européenne de 2003 «la vente de produits responsables via les grandes chaînes de distribution dans l'UE ». http://www.europeansrc.be/fr_2003/actes.php

5. Coopératives et énergies renouvelables¹⁸

Depuis le début, l'énergie est un secteur de prédilection pour les coopératives. En Italie par exemple, les coopératives sont depuis plus de 100 ans présentes dans le secteur de l'énergie, à travers des coopératives de production d'énergie, des coopératives bancaires, des coopératives d'usagers.

Les coopératives sont tout particulièrement actives dans le secteur des énergies renouvelables. La production, locale, accentue la cohésion des communautés et la solidarité entre producteurs et consommateurs. Cette proximité leur permet de répondre aux besoins des consommateurs avec des solutions pragmatiques et réalistes, faisant du même coup la promotion de l'innovation culturelle, sociale et productive.

Bonnes pratiques

1 – Ecopower, les énergies renouvelables pour le plus grand nombre (Belgique)

Née en 1991, Ecopower est une coopérative de droit belge de production et de distribution d'électricité verte, c'est-à-dire issue à 100% des énergies renouvelables : biomasse, hydraulique et éolien. Ecopower consacre une grande partie de son activité à la sensibilisation et à l'information des populations sur les installations et leurs différents impacts. Son objectif est de développer l'implication des citoyens au regard du développement durable, notamment en leur permettant d'investir dans les énergies renouvelables, en devenant membre de la coopérative. Au travers d'un tel investissement, la personne devient plus soucieuse de son mode et de son niveau de consommation d'énergie, l'objectif ultime de la coopérative étant d'inciter le public à réaliser des économies d'énergie.

La coopérative a su profiter de la libéralisation de la production et de la distribution de l'électricité en Flandre. Elle compte aujourd'hui 8 000 membres et 7 employés. Ecopower gère 11 éoliennes à Gand et 3 à Eeklo. Elle a installé une centrale de cogénération chaleur-électricité à l'huile de colza pour chauffer un bâtiment municipal. Dans l'avenir, elle souhaite exporter ses services en Wallonie et à Bruxelles, mais aussi se lancer dans l'énergie solaire photovoltaïque. Ecopower contribue au développement du mouvement coopératif et favorise la participation et l'implication des populations à travers le modèle coopératif (chaque coopérateur a le droit de vote en assemblée générale). Le profit redistribué aux membres est limité à 6%. Si un profit plus important est réalisé, il est réinvesti dans le projet. Ecopower a reçu le titre d'Ambassadeur de l'Économie sociale en 2005.

¹⁸ Voir à ce propos « Europe, énergie et économie sociale », Les Cahiers de la Solidarité n° 15, 2008
http://www.pourlasolidarite.be/Europe-energie-et-economie-sociale?var_recherche=%E9nergie?lang=fr

Ecopower est une organisation qui mène des activités cohérentes avec son objet social. Elle privilégie donc la qualité plutôt que la quantité. C'est pourquoi un de ses axes stratégiques majeurs est l'information et la sensibilisation.

Pour en savoir plus : www.ecopower.be

2 - Enercoop - l'énergie aux meilleures conditions (France)

Enercoop est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), regroupant des producteurs et des consommateurs d'électricité verte. Elle est aujourd'hui le premier fournisseur coopératif à proposer en France une énergie 100% renouvelable et le deuxième fournisseur alternatif à l'opérateur historique. En garantissant l'origine renouvelable de son électricité et le réinvestissement des bénéfices dans le secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, cette coopérative permet de responsabiliser les consommateurs à l'égard de leurs choix énergétiques, et contribue au développement des énergies renouvelables. Enercoop compte actuellement 200 entreprises clientes et vise 10.000 clients à l'horizon 2009. Enercoop est agréée entreprise solidaire et reconnue d'utilité sociale et d'intérêt collectif.

Enercoop est née de la volonté d'un groupe d'une vingtaine d'acteurs du monde des énergies renouvelables, des associations citoyennes et de l'économie sociale constitué en 2004. Dans le contexte de l'ouverture du marché de l'électricité, ce groupe de fondateurs a réfléchi à la création d'un fournisseur d'électricité verte au fonctionnement éthique. L'objectif était de rassembler différents acteurs ayant l'objectif commun de mener le nécessaire changement de modèle énergétique, à travers un fonctionnement novateur, soucieux de l'intérêt collectif. En septembre 2005, Enercoop officialisait son existence. En 2007, la coopérative totalisait 6 salariés, 890 sociétaires, 12 producteurs, 240 correspondants locaux et 900 clients.

Enercoop compte parmi ses sociétaires la Nef et le Crédit coopératif, les associations Greenpeace et les Amis de la Terre. Les fondations Chèque Déjeuner et MACIF ont soutenu Enercoop via des subventions. Enercoop a également été financé par le Conseil régional Île de France. La France a basculé d'un modèle réglementé dans lequel le service énergie électrique est assuré par une seule entreprise publique, vers un modèle libéral où des entreprises privées se partagent la fourniture d'électricité. La volonté d'Enercoop est de proposer une troisième voie, de forme privée, mais d'intérêt public.

Il ne s'agit donc pas de commercialiser de l'électricité, mais d'offrir la possibilité aux consommateurs de choisir une consommation durable de l'énergie. L'ambition de la coopérative n'est pas de vendre de l'énergie, mais de sensibiliser le plus grand nombre à une utilisation plus rationnelle de celle-ci.

Pour en savoir plus : www.enercoop.fr

D. Financer le développement durable

Dans le contexte actuel de crise financière, le fonctionnement et les valeurs fondant les coopératives bancaires et coopératives de crédit attirent tout particulièrement l'attention.

Une banque coopérative est une entité bancaire qui appartient à ses sociétaires¹⁹. Les banques coopératives fournissent généralement à leurs sociétaires toute une gamme de services bancaire et financiers (prêts, dépôts, comptes bancaires, ...) et sont soumises aux mêmes règles que leurs concurrents.

Les règles organisationnelles varient selon les pays ; mais les banques coopératives ont des caractéristiques communes :

- elles appartiennent à leurs clients : les besoins des associés rencontrent ceux des usagers, du fait que les sociétaires des banques coopératives sont les deux à la fois. Le premier objectif d'une banque coopérative n'est donc pas de maximiser ses profits, mais de fournir les meilleurs produits et services possibles à ses sociétaires. La plupart des banques coopératives proposent également leurs services bancaires et financiers à des clients non sociétaires ;

- elles sont contrôlées démocratiquement par leurs membres : les sociétaires élisent leurs représentants dans les instances statutaires, en disposant généralement du même droit de vote, selon le principe coopératif d' « une personne, une voix » ;

- une part significative du résultat, bénéfice ou excédent, est habituellement mise en réserve. Une partie de ce résultat peut aussi être redistribuée aux sociétaires de la banque coopérative, avec des limitations légales ou statutaires dans la plupart des cas. Les résultats ainsi redistribués peuvent l'être via une ristourne coopérative, qui est fonction de l'utilisation des produits et services de la banque par chaque sociétaire, ou via un intérêt ou un dividende, qui est fonction du nombre de parts souscrites par chaque sociétaire ;

- Les banques coopératives sont profondément enracinées dans leurs régions et communautés s'appartenance, donc impliquées dans le développement local. En développant les crédits et l'accès bancaires dans des régions et des secteurs dans lesquels les autres banques sont moins présentes (PME, agriculteurs dans les régions rurales, classes moyennes ou populaires en milieu urbain), les banques coopératives réduisent l'exclusion bancaire et développent les capacités économiques de plusieurs millions de personnes.

En Europe, un guichet bancaire sur deux appartient à une banque coopérative²⁰. Beaucoup de ces établissements sont des organismes d'envergures internationales et l'éthique est parfois à relativiser. Reste que la plupart sont de véritables moteurs pour l'innovation sociale et le développement durable.

¹⁹ AIBC, Association internationale de Banques coopératives, www.aibc.coop

²⁰ Alternatives économiques, Hors série n°22, « L'économie sociale de A à Z », 2006.

Outre leur vocation originelle à s'investir dans le domaine social, leur forte capacité d'innovation et d'anticipation les ont amenées à être rapidement présentes sur le terrain de l'environnement. Les besoins y sont énormes, depuis la lutte contre précarité énergétique au développement des éco-matériaux, en passant par la production d'énergies renouvelables, l'éco-construction, la création de centres techniques d'agrément, la formation ou la sensibilisation. Leviers importants des transformations économiques et sociales, des coopératives bancaires offrent depuis de nombreuses années aux épargnants et aux investisseurs la possibilité d'utiliser des instruments financiers (fonds d'environnement durable, crédits bancaires, capital à risque) orientés vers le développement durable.

Bonnes pratiques

1. Le Crédit coopératif (France)

Le Crédit Coopératif accompagne au quotidien les éco-entreprises, les PME-PMI, les coopératives et les associations engagées dans une démarche d'amélioration et d'efficacité au plan environnemental.

Il est organisé autour d'une banque nationale, le Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque populaire, présente dans toutes les régions de France. Les sociétaires sont essentiellement des associations, coopératives, mutuelles, PME – PMI adhérentes de coopératives, etc. Ils détiennent la majorité du capital de la banque et l'intégralité des droits de vote. Leurs représentants composent le conseil d'administration.

La vocation du Crédit Coopératif, précisée dans sa déclaration de principes, est de « concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale ».

Le Crédit Coopératif s'engage pour favoriser la protection de l'environnement. Il accompagne par exemple les porteurs de projets et les particuliers qui souhaitent que les énergies renouvelables fassent partie du quotidien, soutient le financement des projets éoliens et la mise en place de chaudières à bois, etc.

Le Crédit Coopératif propose deux produits financiers : le CODEVair et le PREVair. Le CODEVair est un compte sur livret solidaire, dont 100% des encours sont utilisés pour financer des projets d'équipements contribuant à la préservation de l'environnement. Quant au PREVair, il s'agit d'un prêt dédié au financement, à des conditions attractives, d'investissements à caractère environnemental.

Le Crédit Coopératif a développé des produits de partage pour des associations de protection de l'environnement : Fondation Énergie pour le Monde, WWF-France, Echo-mer... Il accompagne également Enercoop, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)²¹ qui regroupe producteurs et consommateurs d'électricité verte. Il s'est, par ailleurs, engagé

²¹ Voir infra « III. 3. Préserver l'environnement »

auprès de l'ADEME²² en adhérant au Club planète gagnante dans le but de mobiliser et sensibiliser les citoyens au changement climatique.

Enfin, il est le partenaire, avec l'association Orée, du Prix Entreprises et Environnement du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Pour plus d'informations : <http://www.credit-cooperatif.coop/>

2. The Co-operative Bank (Grande-Bretagne)

The Co-operative Bank est une importante banque coopérative britannique fournissant des produits bancaires et financiers aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises privées, pouvoirs publics et ONG. C'est donc une banque gérée par ses clients-associés et qui mène une politique délibérément éthique, notamment axée sur l'écologie et le développement durable.

The Co-operative Bank, tout comme The Co-operative Insurance Society, fait partie de The Co-operative Financial Services, appartenant à la plus importante coopérative de consommation du Royaume-Uni, The Co-operative Group.

À partir de services tels que des emprunts verts, des fonds d'investissements durables ou encore des cartes de crédit permettant de faire des dons réguliers, The Co-operative Bank récolte des fonds éthiques et soutient des projets orientés, entre autres, vers la lutte contre le réchauffement climatique. En 2005, elle a refusé l'accès à ses services à 30 entreprises qui ne correspondaient pas aux préoccupations éthiques de ses clients-associés, perdant au passage quelque 10 millions de livres. Parallèlement, elle a investi dans un certain nombre d'entreprises répondant à ses principes éthiques et levé des fonds importants pour les oeuvres caritatives qu'elle soutient.

La politique éthique de la banque coopérative est fondée sur une consultation régulière de ses clients-associés et respecte la manière dont ils souhaitent que leur argent soit investi. En 2001, par exemple, ils ont choisi, dans le domaine de l'écologie, de soutenir la gestion des déchets et leur recyclage (98%), le développement des énergies renouvelables et la promotion d'une énergie efficace (98%), des produits et services naturels et durables, notamment le bois et les produits biologiques (97%) et de poursuivre dans la voie d'une écologie durable (97%). En interne, The Co-operative Bank recycle ses déchets, utilise des produits recyclés et sa consommation d'énergie provient à 98% de sources d'énergie renouvelables. En 2007, la banque s'est associée à Friends of the Earth (les Amis de la Terre) pour lancer une vaste campagne de sensibilisation à la problématique du réchauffement climatique.

Pour plus d'informations: www.co-operativebank.co.uk

22 Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

3. Federcasse–Confcooperative – Financer les énergies renouvelables (Italie)

Federcasse–Confcooperative fédère l'ensemble des Banques italiennes de Crédit coopératif (BCC) : 440 institutions financières totalisant 743.869 membres coopérateurs et 4 millions de clients. En signant une convention avec Legambiente, la principale organisation écologiste de la Péninsule, elle encourage chaque banque du réseau à octroyer des financements à des taux avantageux aux porteurs de projets (citoyens, entreprises, collectivités locales) visant Europe, énergie et économie sociale une plus grande efficacité énergétique ou la production d'énergie renouvelable : installations solaires ou photovoltaïques, éoliennes, mini-centrales hydro-électriques, unités de cogénération et production d'énergie au départ de la biomasse.

Les Banques de Crédit coopératif financent les projets proprement dits, mais aussi les études de faisabilité et les initiatives didactiques ou relevant de la formation professionnelle. Au-delà de leur engagement commun en faveur du développement durable, les Banques de Crédit coopératif et Legambiente soutiennent également, au travers de ce projet, la création d'un réseau d'entreprises qualifiées dans le secteur des énergies renouvelables. Federcasse a, en outre, mis au point le label « BCC – La banque de l'énergie propre » qui sera mis à disposition de toutes les BCC, à travers les fédérations locales. Cette marque pourra être utilisée comme dénominateur commun des initiatives orientées vers l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable.

D'après « Europe, énergie et économie sociale », Les Cahiers de la Solidarité n° 15, 2008.

4. Le Crédal, coopérative de crédit alternatif (Belgique)

Depuis 1985, des coopérateurs placent leur épargne à Crédal dans une optique de solidarité et d'utilisation transparente de leur argent. L'argent placé par les coopérateurs permet à Crédal d'octroyer des crédits à taux intéressants à trois types de publics pour lesquels l'accès au crédit bancaire est difficile ou impossible :

- les crédits solidaires sont octroyés aux associations et entreprises d'économie sociale qui offrent une valeur ajoutée sociale : insertion socio- professionnelle, commerce équitable, coopératives de travailleurs, accès à la santé éducation permanente, logement social, travail avec les sans-abris, sans papier, etc.

- les microcrédits sont proposés aux personnes souhaitant créer leur propre emploi comme indépendant (ou développer un projet existant) et que les banques refusent (trop petit montant, origine ethnique, pas de garantie, etc.)

- les crédits sociaux accompagnés s'adressent aux personnes exclues du crédit bancaire classique et faisant face à des besoins pour réaliser leur projet de vie (voiture pour trouver ou garder un emploi, travaux, études, etc.)

Près de 500 crédits par an sont versés à des conditions souvent avantageuses vers ces différents publics et aident plus de 150 organisations sociales, permettent à 85 micro-

entrepreneurs de créer ou développer leur propre emploi et contribuent à l'amélioration des conditions de vie difficiles de plus de 220 personnes ayant recours au crédit social à la consommation (chiffres 2008).

A côté de cette activité de financement, le Groupe Crédal est engagé dans des activités d'accompagnement. D'une part, l'agence-conseil soutient des associations et entreprises d'économie sociale. D'autre part, « Affaires de Femmes Femmes d'Affaires » a développé une méthode inédite d'accompagnement de femmes qui veulent entreprendre.

Plus d'informations : http://www.credal.be/index.php?option=com_content&task=view&id=1&Itemid=2

Conclusion

Les coopératives, parce qu'elles sont des entreprises démocratiquement contrôlées et parce qu'elles agissent selon des préceptes de responsabilité sociale et d'intérêt de la communauté, sont des structures efficaces pour construire une économie qui soit saine, pérenne. Elles ont un potentiel fort pour bâtir une économie verte, novatrice, qui pose des alternatives à un modèle énergivore, aujourd'hui essoufflé. Car c'est bien ce type d'économie qui permettra de relever les défis de l'emploi, du changement climatique ainsi que des phénomènes qui en découlent –du moins partiellement : perspectives de pénuries énergétiques et crise alimentaire. Attachées à la cohésion sociale et au bien-être des populations, les coopératives ont un rôle de pilier à jouer pour construire un modèle de développement qui soit viable et profite à l'ensemble de la société.

Les coopératives envisagent les notions de prospérité et de richesse sous l'angle du développement humain, de la qualité de vie, du bien-être de l'ensemble de la population. Elles prouvent là aussi toute leur modernité, à l'heure où les recherches se multiplient pour la construction d'indicateurs alternatifs de richesse.

Certaines interrogations cependant demeurent, également valables pour d'autres formes d'entreprises d'économie sociale. Les coopératives, on l'a vu, évoluent dans des milieux totalement divers. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui des groupes efficaces, insérés dans l'économie de marché, prouvant là l'adaptabilité et le potentiel économique de la forme coopérative. Mais alors, il est courant que finalement le statut coopératif de ces entreprises soit peu connu du grand public ; elles sont souvent assimilées à des entreprises « classiques ». A l'opposé, certains domaines plus récemment développés sont le nid de coopératives encore assez confidentielles : c'est le cas, souvent, pour les coopératives à vocation environnementale, dont le rôle est pourtant appelé se développer, tant les enjeux écologiques sont aujourd'hui perçus de manière de plus en plus aigüe. Les enjeux essentiels semblent donc être d'une part de faire connaître plus largement l'originalité et les atouts réels de ces organisations, et d'autre part, dans les nouveaux secteurs porteurs, de dépasser un cercle de convaincus pour atteindre de larges couches de la population, peser sur le marché et montrer que des alternatives vertes et solidaires sont possibles à grande échelle.